

# Rapport de la session d'hiver 2024

**Du 2 décembre au 20 décembre 2024**

*Par Christian Steiner, secrétaire du groupe*

## **L'hypocrisie d'Imark et de la gauche**

Au final, on peut l'appeler comme on veut. Les subventions restent des subventions et la politique industrielle reste une politique industrielle. En accordant des subventions aux aciéries, le Parlement suisse scie la branche sur laquelle il est assis et sur laquelle il a construit sa prospérité. La Suisse a besoin de bonnes conditions-cadres et non d'une politique industrielle. Sous les applaudissements nourris des syndicats, une coalition éhontée de bonnes volontés s'est imposée sous la houlette du conseiller national UDC Imark. Sous le couvert de la protection de l'environnement, on soutient une branche qui souffre d'une offre excédentaire. La raison pour laquelle ce sont précisément ces entreprises qui sont aidées reste un mystère.

Mais il est clair que les prix élevés de l'énergie sont un problème. Dans ce domaine, la Suisse doit payer pour les négligences de ces dernières années. La Suisse a besoin d'une offensive en matière d'électricité et non d'une course aux subventions. La prospérité et l'industrie forte de la Suisse reposent sur une énergie disponible et bon marché. Ces dernières années, la majorité de ce Parlement a contribué à cette misère en menant une politique énergétique erronée.

Les Verts et la gauche se comportent de manière schizophrène. D'une part, ils soutiennent l'initiative sur la responsabilité environnementale, qui sera soumise au vote en février. Cette initiative veut réduire la consommation en Suisse de 70 pour cent et renchérir massivement l'énergie. Et pratiquement dans la foulée, ils soutiennent les plus gros émetteurs à coups de millions. Christian Wasserfallen a utilisé la métaphore selon laquelle ils frappent le patient à l'hôpital pour ensuite devoir le réanimer aux soins intensifs. J'appelle cela de l'hypocrisie.

## 1. La Suisse est entre les mains des libéraux-radicaux

Sur le site web du Parlement, Maja Riniker et Andrea Caroni rayonnent depuis quelques jours. Le conseiller aux États d'Appenzell Rhodes-Extérieures et la conseillère nationale d'Argovie ont été élus présidents de leurs chambres respectives avec d'excellents résultats. Durant la deuxième semaine de la session d'hiver, Karin Keller-Sutter, également membre du parti libéral-radical, a été élue présidente de la Confédération et occupera la plus haute fonction de l'exécutif à partir de 2025. Le nouveau président du Tribunal fédéral, François Chaix, et la future présidente du Tribunal administratif fédéral, Claudia Cotting-Schalch, complètent le tableau. Ainsi, des représentants du PLR (Parti Libéral-Radical) se trouvent à la tête des trois pouvoirs de l'État. L'année 2025 sera donc particulière. Comme l'a justement fait remarquer Andrea Caroni dans son discours pour la conseillère fédérale KKS, avec la répartition actuelle du pouvoir, une telle situation ne se reproduira que dans plus de 900 ans.

## 2. Malgré des débats émotionnels : le budget est adopté

Dans les médias, des scénarios catastrophes avaient déjà été évoqués avant la session d'hiver. Des comparaisons avec les États-Unis ont été faites, et on s'interrogeait sur ce qui se passerait en Suisse si le Parlement ne parvenait pas à adopter un budget. Dans le contexte des finances fédérales tendues, les débats au Parlement ont été particulièrement émotionnels. Cependant, grâce à une solide majorité bourgeoise, un budget pour l'année 2025 a finalement été adopté.

Le Parlement a dû établir des priorités. Pour l'armée, le Parlement a alloué environ un demi-milliard de francs de plus que ce que souhaitait le Conseil fédéral. En contrepartie, des coupes ont été faites dans la coopération internationale et le personnel fédéral. Point particulièrement positif : le budget respecte les exigences du frein à l'endettement. Le conseiller national PLR et expert en politique financière Alex Farinelli a déclaré le 19 décembre au Conseil national : "Le Parlement a respecté les exigences du frein à l'endettement. C'est non seulement un mandat constitutionnel, mais aussi une obligation morale envers les générations futures. Pour le groupe PLR-Libéraux, cela a été et reste un point central et indispensable."

Dès début 2025, les discussions sur les finances fédérales reprendront de plus belle à Berne. En effet, un déficit structurel menace et devra être résolu. Le budget 2026 ne sera pas non plus une tâche facile.

## 3. Entorses à la politique économique libérale en faveur des aciéristes

La Confédération va soutenir les usines suisses d'acier et d'aluminium en difficulté. Quatre usines considérées comme "stratégiquement importantes" du secteur paieront moins cher leur électricité pendant une période transitoire de quatre ans. Stahl Gerlafingen dans le canton de Soleure, Steeltec à Emmenbrücke (LU), ainsi que les fonderies d'aluminium Constellium et Novelis à Sierre (VS) pourront économiser jusqu'à 37,4 millions de francs grâce à des réductions sur leurs achats d'électricité. Les coûts seront supportés solidiairement par les consommateurs suisses d'électricité.

Avec cette décision, le Parlement s'engage dans une politique industrielle interventionniste. Les opposants au Conseil des États ont vainement argumenté que les aides d'État à un secteur violaient la Constitution. De plus, comme l'a souligné Thierry Burkart, ce n'est pas le rôle de l'État de mener une politique industrielle. Les changements structurels ont toujours existé et ils rendent l'économie plus compétitive. Il n'y a pas de pénurie d'acier.

Néanmoins, une coalition composée de membres de l'UDC, du Centre et de la gauche unie l'a emporté, commettant ainsi deux entorses majeures aux principes de l'économie de marché.

#### 4. Imposition de la valeur locative : les morts-vivants ont la vie dure

En principe, les partis politiques étaient d'accord depuis longtemps : la valeur locative devait être abolie. Cependant, les discussions sur la meilleure façon de supprimer cette valeur locative impopulaire ont duré longtemps. Les différences entre le Conseil des États et le Conseil national étaient considérables. Le principal point de désaccord portait sur la question de savoir si l'exemption de l'imposition de la valeur locative devait s'appliquer aux résidences principales et secondaires ou uniquement aux résidences principales, et comment les possibilités de déduction fiscale des intérêts de la dette devraient être structurées en cas d'abolition. Finalement, c'est la version du Conseil national qui l'a emporté. La valeur locative doit être abolie pour les résidences principales et secondaires. Toutefois, les cantons devraient avoir la possibilité de compenser le manque à gagner résultant de la suppression de la valeur locative par un nouvel impôt foncier. De plus, la déduction des intérêts de la dette devrait être limitée.

Mais il reste encore un long chemin à parcourir avant que l'abolition de la valeur locative ne devienne effective. Le nouvel impôt sur les biens est soumis au référendum obligatoire car il s'agit d'une modification constitutionnelle. Son introduction nécessite donc l'approbation du peuple et des cantons. Compte tenu du grand scepticisme exprimé par différents camps, cela pourrait constituer un obstacle majeur.

#### 5. Statut de protection S : des réformes pour un système d'asile crédible

Le système d'asile suisse est sous pression. Le Conseil des États a maintenant adopté d'importantes réformes pour rendre le statut de protection S plus ciblé et plus équitable. Les Libéraux-Radicaux saluent l'adoption de motions qui établissent des critères clairs pour le retrait du statut de protection. Ainsi, le statut de protection devrait être retiré si les personnes cherchant protection quittent le pays, perçoivent une aide au retour ou ont obtenu le statut de manière abusive. La limitation du statut de protection à une seule attribution au sein de l'espace Dublin a également été décidée pour empêcher la migration secondaire et les abus.

Il est toutefois regrettable que la motion visant à restreindre le regroupement familial pour les personnes admises provisoirement ait été rejetée de justesse à la Chambre haute. Le PLR y voit une occasion manquée de soulager le système d'asile et l'aide sociale. Il maintient son exigence de conserver systématiquement le caractère temporaire de l'admission provisoire.

Bien que les réformes adoptées constituent un pas dans la bonne direction, le parti estime qu'il faut aller plus loin pour soulager durablement le système.

#### 6. Deux impulsions majeures pour les maîtres d'ouvrage et l'avenir numérique

Le Parlement a adopté deux projets importants qui renforcent à la fois la protection des maîtres d'ouvrage et la transformation numérique de la Suisse - un succès pour les objectifs libéraux-radicaux du PLR.

Avec la révision du Code des obligations, le Parlement a amélioré la situation juridique des maîtres d'ouvrage et des acheteurs de constructions neuves. Le parti considère cette décision comme une avancée importante pour une conception pratique et équitable du droit des contrats de construction. Grâce à l'allongement du délai de réclamation et à l'introduction d'un droit impératif de rectification, les droits des propriétaires de maisons et d'appartements sont renforcés, sans porter atteinte de manière significative aux intérêts des entrepreneurs et des artisans. Ces modifications, issues d'initiatives parlementaires de députés PLR, créent une base équilibrée pour toutes les parties concernées.

L'introduction de l'identité électronique étatique (e-ID) représente également une avancée significative. L'adoption de la loi sur l'e-ID concrétise une revendication de longue date du PLR. L'e-ID repose sur les plus hauts standards de protection des données, est gratuite et volontaire, et permet une identification numérique sécurisée. Il est particulièrement important de souligner que la loi est technologiquement neutre, permettant une utilisation

flexible par les acteurs publics et privés. Ce projet, qui découle d'une motion du groupe PLR, souligne l'importance de la numérisation pour une Suisse moderne et montre comment les opportunités technologiques peuvent être associées à une protection efficace de la vie privée.

## 7. Une victoire pour la clarté stratégique de notre armée

Le PLR salue l'adoption de la motion déposée par notre conseiller aux États Josef Dittli, qui marque une étape décisive dans le renforcement de notre défense nationale. Dans un contexte géopolitique tendu, cette initiative exige du Conseil fédéral qu'il établisse enfin une vision claire et cohérente pour l'avenir de notre armée.

La motion répond à un besoin urgent de coordination entre les nombreux documents stratégiques existants. Comme l'a souligné Josef Dittli, malgré l'existence de multiples rapports - du livre noir de l'armée aux différents documents sur la défense aérienne et les forces terrestres - il manquait jusqu'à présent une vision unifiée et cohérente au niveau fédéral. Cette nouvelle feuille de route devra notamment préciser la structure organisationnelle de l'armée, son plan de stationnement, et définir clairement l'ordre de priorité de ses missions. Un aspect particulièrement important concerne la planification de la transformation vers cette nouvelle structure, incluant le calendrier et les questions de financement. "Cette motion ne vise pas à ralentir les projets d'acquisition en cours ou à entraver les discussions sur le financement de l'armée", précise notre conseiller aux États. "Il s'agit plutôt de donner une direction claire pour l'horizon 2035-2040, permettant ainsi une planification plus efficace des ressources et des investissements."

Le PLR se réjouit de cette avancée qui permettra d'avoir une vision plus précise de l'avenir de notre défense nationale, tout en garantissant une utilisation optimale des ressources pour protéger notre pays et nos citoyens.

## 8. Nous devons aller de l'avant

Le Conseil des États veut accélérer le développement des installations hydroélectriques, solaires et éoliennes. Pour ce faire, il souhaite limiter le droit de recours des associations contre de tels projets. Le PLR et les autres partis bourgeois tiennent à ce que le développement des énergies renouvelables en Suisse ne soit pas freiné par des procédures de planification et d'autorisation trop longues. Ces procédures doivent donc être simplifiées et les voies de recours réduites. Par son *net oui* à la loi sur l'énergie en juin, le peuple a clairement indiqué qu'il ne voulait pas de stagnation. "Nous devons aller de l'avant", déclare le conseiller aux États lucernois Damian Müller, tandis que Martin Schmid des Grisons veut enfin éclaircir "la jungle des procédures".

## 9. L'intelligence artificielle et la défense nationale : La Suisse se prépare à relever les défis de demain

Le PLR se félicite de l'adoption du postulat déposé par la Commission de la politique de sécurité concernant les armes autonomes et l'intelligence artificielle (IA). Face à une révolution technologique sans précédent, il devenait urgent d'avoir une vision claire sur ces nouveaux défis. Les récents conflits, notamment au Moyen-Orient, ont démontré le potentiel destructeur des systèmes d'armement pilotés par l'IA. Le rapport demandé au Conseil fédéral permettra d'élaborer une réponse stratégique globale, prenant en compte tant les aspects sécuritaires qu'économiques. Le PLR continuera à œuvrer pour une défense nationale moderne et efficace, capable de protéger nos citoyens tout en saisissant les opportunités offertes par les nouvelles technologies.

## 10. La Suisse renforce sa lutte contre le terrorisme : Le Hezbollah bientôt interdit

Le PLR salue l'adoption par les deux chambres des motions visant à interdire le Hezbollah sur le territoire suisse. Cette décision, portée par les commissions de sécurité du Conseil national et du Conseil des États, confirme l'engagement de la Suisse contre le terrorisme international. Cette interdiction s'inscrit dans la continuité des mesures déjà prises à l'encontre d'autres organisations terroristes, notamment le Hamas. Elle reflète la position claire de notre pays face aux menaces qui pèsent sur la stabilité internationale. Comme l'ont souligné les commissions dans leur développement, le Hezbollah représente une menace sérieuse non seulement pour Israël mais pour l'ensemble de la région. L'organisation, considérée comme l'acteur non étatique le plus lourdement armé au monde selon le CSIS, a démontré sa dangerosité notamment depuis les événements du 7 octobre 2023, en pilonnant le nord d'Israël et forçant l'évacuation de plus de 60'000 civils.

## 11. Coopération internationale 2025-2028 : Le PLR obtient des économies ciblées

Le PLR se félicite de l'adoption du crédit-cadre pour la coopération internationale 2025-2028, tout en soulignant le succès des propositions d'optimisation budgétaire portées par ses rangs. L'enveloppe finale de 11,12 milliards de francs, en baisse par rapport à la proposition initiale du Conseil fédéral, reflète notre vision d'une aide au développement plus efficiente et mieux ciblée. La réduction de 151 millions de francs du budget de la Direction du développement et de la coopération, fruit d'un compromis initié par des membres du PLR, démontre notre capacité à conjuguer responsabilité internationale et rigueur budgétaire. L'enveloppe finale pour la coopération au développement et l'aide humanitaire s'établit ainsi à 9,51 milliards, contre les 9,66 milliards initialement prévus.

## 12. Assemblée fédérale (Chambres réunies)

**Tribunal fédéral. Election d'un juge suppléant ou d'une juge suppléante** L'Assemblée fédérale réunie élit Madame Leonora Marti-Schreier (PVL, germanophone) au poste de juge suppléante. Madame Marti-Schreier est docteure en droit et titulaire du brevet d'avocat. Elle est présidente du tribunal régional du Jura bernois-Seeland et juge suppléante à la Cour suprême du canton de Berne.

**Tribunal administratif fédéral. Présidence et vice-présidence 2025/2026** L'Assemblée fédérale réunie élit Madame Claudia Cotting-Schalch (PLR, francophone) comme présidente et Madame Contessina Theis (Les Verts, germanophone) comme vice-présidente du Tribunal administratif fédéral pour la période 2025/2026.

**Tribunal fédéral. Présidence et vice-présidence 2025/2026** L'Assemblée fédérale réunie élit Monsieur François Chaix (PLR, germanophone) comme président et Monsieur Francesco Parrino (PS, italophone) comme vice-président du Tribunal fédéral pour la période 2025/2026.

## 13. Interventions du groupe RL

**24.4512 Po. Groupe RL (Orateur : CN Portmann). Relancer les négociations d'un accord de libre-échange Suisse-États-Unis**

**Texte :**

Le Conseil fédéral est chargé d'entamer une phase exploratoire en vue de conclure un accord de libre-échange avec les Etats-Unis et d'engager, en cas de résultats positifs, des négociations formelles avec les États-Unis pour la conclusion d'un accord de libre-échange.

**Développement :**

Les États-Unis représentent le deuxième partenaire commercial de la Suisse avec des échanges dépassant 100 milliards de francs annuels. La conclusion d'un accord de libre-échange constituerait une avancée majeure pour notre économie, dans un contexte international marqué par la montée des tensions commerciales et le risque de fragmentation des marchés mondiaux.

Les discussions préliminaires engagées avant la pandémie avaient permis d'identifier des convergences significatives. La reprise de ces négociations s'inscrit dans une stratégie plus large de diversification de nos partenariats commerciaux, à l'instar des accords dernièrement conclus avec succès. Un tel accord bénéficierait particulièrement aux PME suisses en simplifiant leur accès au marché américain.

La négociation devra naturellement veiller à préserver les standards élevés de qualité et de durabilité qui caractérisent l'économie suisse. Des mesures d'accompagnement ou de compensation devront également être envisagées en cas d'impact significatif sur certains secteurs de l'économie suisse.

**24.4514 Po. Groupe RL (Orateur : CN Walti). Renforcer l'utilité publique des organisations exonérées d'impôt**

**Texte :**

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les dispositions légales et les prescriptions d'exécution correspondantes de manière à ce que les personnes morales ne soient exonérées de l'impôt que conformément aux conditions matérielles de l'art. 56, let. g et h, LIFD. Pour ce faire, il convient notamment de délimiter de manière transparente l'étendue des activités d'utilité publique par rapport aux autres activités, en ce sens que les organisations exonérées de l'impôt :

1. établissent chaque année des comptes (compte de résultats et bilan) qui indiquent dans quelle mesure des fonds ont été perçus (par ex. cotisations des membres, dons) et utilisés pour (i) les activités d'utilité publique dans l'intérêt de la collectivité sur lesquelles se fonde l'exonération fiscale et (ii) pour d'autres activités (au sens d'une comptabilité par branche) ;
2. déposent chaque année une déclaration d'impôt sur la base des comptes annuels.
3. Que les personnes morales et les sociétés de personnes qui sont soumises à l'obligation de déclarer conformément à l'art. 76c, al. 1, LIPR et qui versent régulièrement (par ex. au moins deux fois en l'espace de quatre ans) des contributions de plus de CHF 50'000 à des campagnes ne peuvent pas être exonérées d'impôt au sens de l'art. 56, let. g ou h, LIFD.

**Développement :**

La question de l'exonération fiscale des organisations d'utilité publique donne régulièrement lieu à des discussions émotionnelles dans le cadre de leur engagement dans des campagnes politiques. Le Conseil fédéral a récemment déclaré que « l'exonération fiscale doit être refusée lorsqu'une institution poursuit des objectifs politiques, mais pas lorsque des moyens politiques sont utilisés pour atteindre un but d'utilité publique » (voir mo. 20.4162).

Le droit fédéral (LIFD) ne prévoit toutefois pas de solution toute faite en matière d'exonération fiscale, mais opte pour une approche différenciée avec la possibilité d'une exonération fiscale partielle (art. 56 let. g et h LIFD). L'approche proposée ici permet de garantir que les organisations d'utilité publique ou à but cultuel soient partiellement exonérées de l'impôt (au niveau fédéral, cantonal et communal) pour leurs activités d'intérêt général et - en contrepartie - que les dons des donateurs restent fiscalement déductibles dans ce cadre. Le caractère d'utilité publique de telles organisations est ainsi renforcé.

## **24.4508 Po. Groupe RL (*Orateur: CN Schilliger*). Soutenir les cantons dans l'exécution des renvois**

### **Texte :**

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner et de mettre en œuvre des mesures visant à soulager et à soutenir les cantons lors de l'exécution des renvois. En particulier, le Conseil fédéral doit :

1. développer des mesures visant à améliorer la coordination entre les cantons et la Confédération afin d'éliminer les obstacles tels que les départs précoce ou les défis logistiques.
2. établir un système qui allège davantage la charge des cantons qui doivent faire face à un nombre particulièrement élevé de renvois, par exemple en leur fournissant du personnel de soutien ou des moyens financiers supplémentaires pour couvrir les coûts opérationnels.

### **Développement :**

L'exécution des renvois pose des défis considérables aux cantons, notamment en termes de logistique et de ressources humaines et financières. Les différences de charges entre les cantons rendent difficile une répartition équitable des tâches et entraînent des surcharges dans les régions particulièrement touchées.

Les mesures proposées visent à accroître l'efficacité du processus d'exécution en renforçant la coordination entre la Confédération et les cantons et en réduisant les obstacles tels que les heures de départ défavorables ou les difficultés d'organisation. Un système de soutien ciblé pour les cantons fortement sollicités peut en outre contribuer à faciliter la mise en œuvre opérationnelle des renvois et à répartir plus équitablement la charge de travail.

Ces mesures sont nécessaires pour alléger la charge des cantons et garantir que l'exécution des renvois puisse se faire de manière efficace et durable. Elles renforcent la coopération entre la Confédération et les cantons et contribuent à préserver la capacité d'action de la Suisse en matière de politique migratoire.

## **24.4507 Po. Fraktion RL (*Orateur: CN Wasserfallen*). Durcissement de l'expulsion des ressortissants de pays tiers délinquants**

### **Texte:**

Le Conseil fédéral est chargé de réviser et de compléter les bases légales de l'expulsion du territoire suisse, conformément aux articles 66a et 66a bis du code pénal (CP), afin de garantir que :

1. les ressortissants de pays tiers délinquants soient automatiquement rapatriés, s'ils ont commis une infraction grave ou s'ils ont récidivé, sans qu'il soit nécessaire de procéder à des examens supplémentaires en matière d'asile.
2. la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi soit systématique, notamment en veillant à ce que les autorités cantonales chargées de l'exécution et les tribunaux agissent de manière uniforme.
3. l'application de l'expulsion s'inspire davantage du modèle de l'UE, qui permet, dans certaines conditions, un retour plus efficace.

### **Développement**

L'application actuelle de l'expulsion au sens du code pénal présente des faiblesses considérables. Des décisions de justice et des différences d'application dans les cantons rendent difficile une mise en œuvre systématique, bien que l'initiative sur le renvoi ait été clairement acceptée par le peuple. Cette situation conduit à une application inégale du droit et affaiblit la confiance dans l'application de l'État de droit.

Il est nécessaire de compléter et de renforcer les articles 66a et 66abis du code pénal afin de rapatrier de manière efficace et uniforme les ressortissants de pays tiers ayant commis des délits. L'introduction de retours automatiques en cas d'infractions graves ou de criminalité répétée contribue à accélérer la mise en œuvre et à réduire les coûts liés aux examens supplémentaires en matière d'asile.

L'alignement sur le modèle de l'UE permet d'adopter les meilleures approches et de renforcer la coopération au niveau international. Toutefois, le principe de non-refoulement doit être préservé afin de respecter les normes juridiques et les droits de l'homme. Une mise en œuvre uniforme de l'expulsion conformément à l'initiative sur le renvoi garantit le respect de la volonté du peuple suisse et une application correcte et systématique de la part des tribunaux.